

Programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises

Cours complémentaires d'activité physique et sportive pour élèves en difficulté

Cadre de référence

Mis à jour le 8 octobre 2014

Terminologie : La désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Objectif du document

Clarifier le cadre des cours complémentaires d'activité physique et sportive et leur financement.

Contexte

Anciennement nommé Office des écoles en santé (ODES), l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) a été mandatée par les Chefs des Départements de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) et de la Formation de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) pour concevoir et réaliser un programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée pour les établissements scolaires du canton.

Le programme vise la promotion d'un environnement favorable à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée, la prise en compte et l'accompagnement des besoins particuliers et l'acquisition de connaissances et de compétences dans les domaines concernés. Il s'intègre dans le programme cantonal « Ça marche ! Bouger plus, manger mieux ».

Dans le cadre de la promotion de l'activité physique, l'Unité PSPS reçoit régulièrement de la part des établissements scolaires un nombre croissant de demandes pour organiser des cours complémentaires d'activité physique et sportive (APS) pour des élèves en surpoids souvent accompagnés de modules concernant la promotion d'une alimentation équilibrée. Ces projets font écho aux difficultés rencontrées par certains élèves pendant les leçons d'éducation physique et sportive (EPS) et à l'envie de leur offrir un espace spécifique, leur permettant d'apprivoiser l'activité physique, d'y prendre du plaisir, d'améliorer leur condition physique et de développer leur confiance et leur estime de soi.

Afin d'assurer des conditions optimales pour atteindre les objectifs fixés et limiter les risques d'effets non désirables que pourraient provoquer de tels projets (par exemple stigmatisation des élèves en surpoids, renforcement des préoccupations autour de l'apparence physique), il nous a paru important de préciser le cadre dans lequel ces projets doivent s'inscrire. Les réflexions d'un groupe de travail (composition en annexe) ont permis d'aboutir à la réalisation du présent document.

Précision : Il est important de rappeler que le cours complémentaire d'APS se déroule en plus de la dotation horaire de base (3 périodes hebdomadaires d'EPS et deux après-midi ou une journée de sport par mois). Il ne les remplace en aucun cas, ce qui serait contraire à toutes les évidences de la littérature scientifique précisant l'importance de bouger régulièrement.

Rappel du cadre légal

« L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative. »¹. Cet article est intéressant dans le sens où il précise bien que les compétences sont d'abord du ressort des parents mais donne mission à l'école de les seconder. Le texte suivant évoque les objectifs généraux de l'école en lien avec l'éducation physique et sportive et l'alimentation².

« L'école publique assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale. En particulier elle fonde et assure le développement (...) de connaissances et de comportements assurant l'épanouissement corporel et la préservation de sa propre santé ; impliquant le développement de l'aisance et des capacités motrices et physiques, du goût du jeu sportif et de l'expression corporelle ; éveillant la conscience de ses besoins physiologiques et alimentaires, ainsi que de sa responsabilité face aux divers comportements à risques ; »

« Les objectifs de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique sont vastes. Ils comprennent le plaisir de bouger, l'acquisition de compétences sociales, d'aptitudes motrices, de compétences cognitives, d'adresse, et bien d'autres choses encore. »³

Dans le cadre des cours complémentaires d'APS l'article 8 du règlement sur l'éducation physique dans les écoles est tout à fait pertinent⁴:

« Des leçons spéciales peuvent être organisées pour les élèves dont la tenue est déficiente ou dont l'état physique l'exige ».

Etapas du projet

Voici différentes étapes pour démarrer un projet dans votre établissement. Elles sont détaillées ci-après.

1. Identifier les besoins des élèves, définir le public cible.
2. Fixer les objectifs du cours et les moyens engagés.
3. Articulation du projet au sein de l'établissement. Définir les collaborations, mais au minimum :
 - La direction de l'établissement
 - L'équipe de santé
4. Définition du contenu du cours et des personnes de référence
Qui fait quoi ? (enseignant d'EPS, infirmière scolaire, enseignant en économie familiale, médecin scolaire, délégué PSPS (anciennement nommé animateur de santé), etc.)
5. Financement du projet
6. Modalités de participation au cours.
Information aux professionnels de l'école, aux parents, aux élèves concernés.
7. Evaluation
Participation des élèves à l'évaluation du projet. Idéalement co-construction continue du projet, avec les enfants et les adolescents concernés.
8. Formation des professionnels de l'école

¹ Art 3. Loi scolaire du 12 juin 1984.

http://www.afhep.ch/CD_SPES/SPES2002/Reglement/reg_pdf/loi84.pdf

² Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003. www.ciip.ch/documents/showFile.asp?ID=2521

³ Education au mouvement et promotion de l'activité physique. Déclaration de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 28 octobre 2005. http://edudoc.ch/record/25708/files/Erkl_Sport_f.pdf?ln=frversion=1

⁴ Règlement sur l'éducation physique dans les écoles du 20 mai 1977

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.pdf?docId=5534&docType=REGLEMENT&Pcurrent_version=2&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isS JL=true&outformat=pdf&isModifiante=false&with link=false

1. Besoins des élèves et public cible du cours

La définition des besoins de santé des élèves se fait par l'équipe de santé en collaboration avec les enseignants concernés selon le mode de faire habituel.

Le public cible du cours concerne les élèves qui présentent des difficultés pendant la leçon d'EPS. Il s'agit notamment d'élèves en surpoids, d'élèves avec des troubles de la coordination et de l'équilibre, d'élèves souffrant de maladie chronique, convalescents ou « craintifs ».

Le critère du poids seul n'est pas suffisant pour identifier les élèves qui pourraient bénéficier du cours APS. D'une part, les élèves ne sont plus pesés systématiquement dans le cadre des prestations de santé scolaire. D'autre part, un élève en surpoids peut être à l'aise à la leçon EPS et être actif dans le cadre extrascolaire, ce qui réduit les bénéfices qu'il pourrait retirer du cours.

De nombreuses discussions ont eu lieu au sein du groupe de travail concernant le public cible dont les principaux éléments sont résumés ci-dessous.

Les expériences d'enseignants d'EPS montrent que les élèves qui présentent des difficultés pendant la leçon d'EPS sont en grande majorité des élèves en surpoids. A la difficulté liée au manque d'endurance et au mauvais rapport poids-puissance, s'ajoutent un manque de confiance en soi et une attitude d'isolement pour se protéger du regard des autres. Ainsi, les élèves en surpoids sont régulièrement en souffrance pendant la leçon EPS parce que confrontés à leurs limites. La consultation d'un groupe d'élèves qui participent à un cours complémentaire d'APS pour élèves en surpoids, montre que ces derniers déclarent apprécier l'occasion donnée de se retrouver « entre eux ». Ils ne souhaitent pas élargir le cours à des élèves qui ne sont pas en surpoids. Le groupe n'a pas eu l'occasion de tester la mixité d'un cours. Toutefois, ces informations sont importantes et questionnent le souhait initial de l'Unité PSPS de proposer un cours ouvert à tous les élèves qui peuvent y trouver un intérêt.

À l'inverse, d'autres expériences positives relatent l'importance de mélanger les participants de manière à ne pas focaliser sur le symptôme mais permettre de se centrer sur les objectifs communs. Pour un enfant en surpoids, partager un cours avec des enfants de poids normal souffrant aussi de difficultés (ex : troubles de la coordination) peut être une expérience riche qui lui permet de prendre du recul par rapport à sa propre problématique. Le plaisir de bouger et de découvrir devient l'objectif commun et les questions de compétition et de performance si discriminantes pour ces élèves sont appréhendées de manière différente.

Ces réflexions soulignent l'**importance d'une démarche exploratoire avant le démarrage de tels cours**. Cette étape doit préciser qui sont les élèves concernés et les interroger sur leurs besoins et leurs envies, de manière à construire un projet qui y réponde.

Si le projet s'oriente vers un cours pour élèves en surpoids, il est important de questionner régulièrement cette décision de manière à ne pas exclure des élèves désireux de participer à la leçon sous prétexte qu'ils ont un poids normal.

2. Objectifs du cours

Les objectifs sont classés en objectifs principaux et objectif secondaire.

Objectifs principaux :

- Retrouver le plaisir de bouger
- Améliorer les compétences pour la vie quotidienne
 - mobilité, force, tenue du corps, équilibre, réaction, persévérance, endurance
- Développer les capacités physiques et sportives
 - aptitudes motrices et condition physique (endurance, force, souplesse, agilité, vitesse et détente)
- Contribuer au bien-être social
 - par une meilleure confiance en soi
 - par le partage avec d'autres dans une situation similaire
 - par une meilleure intégration dans les leçons d'EPS
- Favoriser l'affirmation de soi et l'estime de soi.

Objectif secondaire :

- Augmenter son activité physique et sportive à moyen terme
 - de manière individuelle
 - en intégrant un groupe (sport scolaire facultatif, clubs sportifs)

Remarque : pour certains élèves en surpoids, la perspective d'une perte de poids ou d'une stabilisation peut être un facteur de motivation, mais cela peut aussi en démotiver d'autres si les effets attendus ne se produisent pas et il est important de ne pas susciter de faux espoirs. C'est pourquoi la stabilisation ou la perte de poids n'est pas un objectif. Trop ambitieux pour un cours hebdomadaire, il sort du cadre de l'école. Il est important de préciser à cet effet que l'école n'offre pas de programme thérapeutique, mais propose un cadre permettant un soutien et un accompagnement. Au sein de l'école, l'infirmière scolaire est une ressource. A l'extérieur de l'école, le médecin traitant est la personne de référence de l'enfant ou de l'adolescent en collaboration évidente avec les parents.

3. Articulation du projet au sein de l'établissement

Sous la responsabilité et le mandat de la direction, l'équipe de santé construit le projet en lien avec les professionnels concernés (p ex : enseignant d'EPS, enseignant en économie familiale). La réflexion au sein de l'équipe de santé doit porter sur les fondements du projet (sur quels besoins s'appuie-t-il ?), l'appropriation des objectifs en lien avec ceux-ci, l'identification des enjeux et des éventuelles barrières au projet. Confronter les points de vue et partager les différentes expériences permettent de limiter les risques de dérapage, de discrimination, de stigmatisation et d'effets secondaires non désirés. Selon les contextes, l'équipe de santé peut aussi s'enrichir de la participation de psychologues, psychomotriciens, logopédistes (PPLS), de parents, d'élèves, etc.

4. Contenu du cours et personnes de référence

Le cours propose de l'activité physique adaptée aux besoins des élèves qui le fréquentent. L'enseignant en charge du cours est un enseignant d'EPS désireux de s'en charger mais il peut également être donné par un enseignant généraliste qui y trouve de l'intérêt.

Selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet, un volet alimentation peut être ajouté au cours complémentaire d'activité physique. Ce cours vise la promotion d'une alimentation équilibrée en vue d'une bonne hygiène de vie. L'alimentation du sportif dépasse le cadre visé. Plusieurs professionnels de l'école peuvent collaborer à ce cours. Il s'agit de l'enseignant en économie familiale, de l'infirmière scolaire, du médecin scolaire ou du délégué PSPS.

Certains établissements ont mis sur pied des cours pour les parents. Bien que cet aspect complémentaire soit important, l'éducation des parents n'est pas du ressort de l'école et il n'est pas indispensable d'inclure cette dimension dans le projet.

5. Financement

Le financement du cours peut se faire de différentes manières.

Financement par l'Unité PSPS

L'Unité PSPS peut indemniser les professionnels impliqués dans la phase de construction du projet (séances de réflexion et de préparation du projet), pour autant qu'ils ne bénéficient pas déjà d'une décharge (POE). La demande de subside se fait à l'aide des documents qui se trouvent sur le site de l'Unité PSPS⁵. Le financement des professionnels qui vont animer le cours et qui n'ont pas de décharge est pris en charge par l'Unité PSPS via les périodes occasionnelles cantonales (POC) qui sont au budget du SESAF.

⁵ Formulaire de présentation de projet et de demande de subside <http://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/projets-psps/>

Financement par l'établissement scolaire

La direction peut décider d'apporter son soutien au projet et le financer dans le cadre des périodes occasionnelles d'établissement (POE). Ces périodes sont prises sur l'enveloppe pédagogique de l'établissement et permettent par exemple de financer les cours facultatifs comme l'option théâtre. Pour bénéficier de ce mode de financement, le projet doit être un projet d'établissement.

Financement par la commune

La commune ne dispose pas de budget propre au programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises mais elle est, à bien plaisir, une ressource possible pour une demande de financement d'un tel projet.

Les cours de **sport scolaire facultatif** (SSF) organisés dans diverses disciplines, cadrés et financés par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) peuvent accueillir des élèves concernés par les cours complémentaires APS. Il convient toutefois de respecter les objectifs et les modalités du SSF existants.⁶

Au vu de ce qui précède, il est conseillé de procéder à un montage financier et de demander une participation à chacun des partenaires listés ci-dessus.

6. Modalités de participation

L'information concernant l'existence du cours APS se fait à tous les élèves de l'établissement et à leurs parents, de manière à ne pas pointer (au risque de stigmatiser) les élèves directement concernés. Elle peut être relayée aux élèves concernés par les professionnels en contact avec eux (p ex. infirmière scolaire, enseignant d'EPS, enseignant généraliste, etc.).

Le critère de référence pour participer au cours complémentaire d'activité physique est la difficulté pendant la leçon d'EPS.

Dans cette optique, le cours complémentaire d'activité physique est à considérer comme une sorte d'« appui de gym », ce qui a l'avantage de ne pas focaliser sur le poids mais sur les capacités et les compétences de l'élève. Afin de ne pas renforcer la mise en échec des élèves concernés, il n'y a pas de test proposé. Le repérage d'enfants ou d'adolescents en difficulté se fait notamment sur la base de l'expérience et des connaissances de l'enseignant d'EPS, parfois en concertation avec l'infirmière scolaire ou un autre membre de l'équipe de santé⁷.

Dans tous les cas, la participation des élèves est facultative et se fait sur un mode volontaire.

⁶ <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/sport/sport-a-lecole/sport-scolaire-facultatif-ssf/>

⁷ Font partie de l'équipe de PSPS : les infirmières scolaires, les délégués PSPS, les médiateurs, les médecins scolaires, les médecins-dentistes scolaires. Art. 25 et 30 du Règlement sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (RPSPS) du 31 août 2011. http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=885625&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

7. Evaluation

Tout projet devrait faire l'objet d'une évaluation. Il s'agit d'une démarche permettant entre autres de déterminer la valeur ou la qualité des interventions. Elle cherche à savoir dans quelles mesures une intervention est efficace ou a atteint ses objectifs, pour quelles raisons, quels éléments de l'intervention sont les plus efficaces, si les activités prévues ont été mises en œuvre et si elles l'ont été de manière adéquate, quels obstacles ont freiné la mise en œuvre, si la population concernée a été atteinte, ce qu'elle en pense, etc.⁸ L'évaluation permet d'apprendre des interventions effectuées et le cas échéant d'améliorer les points qui ont posé problème. De plus, une évaluation permet de justifier les projets réalisés en rendant des comptes sur les ressources investies et les effets obtenus.

Dans le cadre du cours complémentaire d'APS, nous souhaitons que deux évaluations soient effectuées, l'une auprès des élèves bénéficiaires du cours et l'autre par l'équipe de santé et les professionnels en charge du projet. Ces évaluations sont à destination des membres du projet et de la direction. Elles ne devraient pas être vécues comme une démarche suspicieuse de la qualité du projet, mais bien en lien avec son objectif, à savoir la maximisation du projet.

A titre d'exemple, deux modèles sont présentés ci-dessous.

Evaluation du cours par les élèves : enquête de satisfaction.

Un guide d'entretien sous la forme de suggestion de questions, est proposé permettant de passer en revue les différents points à aborder. La forme que peut prendre cette évaluation est au libre choix de l'enseignant en charge du cours. Dans l'idéal elle pourrait se faire par une discussion de groupe ou un entretien individuel avec chaque élève, mais elle peut aussi se faire par écrit sur la base d'un questionnaire reprenant les points proposés ci-dessous. La forme orale est préférée car elle permet de préciser les points qui ne seraient pas clairs et reformuler les réponses si nécessaire. Elle permet d'être plus précis dans la récolte d'informations vu les questions ouvertes. L'évaluation est conduite par l'enseignant en charge du cours ou par un membre de l'équipe de santé. Cette démarche est complémentaire à l'évaluation subjective de l'enseignant qui est faite tout au long du déroulement du cours sur la base du ressenti, des remarques et des discussions qui en découlent. Il est en effet important de formaliser la démarche à l'issue des cours en donnant la parole aux élèves. Cette étape doit leur permettre de s'exprimer librement, dans le respect, sans jugement sur leur vécu du cours et sur la manière dont ils souhaiteraient qu'il évolue. A cette occasion, il est utile de rappeler aux élèves que le but du bilan est de poursuivre un cours qui soit toujours plus proche de leurs besoins et qu'il n'y a pas de réponse juste ou fausse.

Enquête de satisfaction

- Comment as-tu eu connaissance du cours ? Qu'est-ce que ce cours t'a apporté ?
- Qu'as-tu le plus aimé ?
- Y-a-t-il eu des moments difficiles pour toi ? OU Qu'est ce que tu n'as pas aimé ? Pourquoi ?
- Si tu devais résumer ce cours en un mot, que dirais-tu ?
- Conseillerais-tu ce cours à d'autres ? Pourquoi ? Changerais-tu quelque chose au cours ? Si oui, quoi ?
- As-tu un message à transmettre ?

⁸ Inspiré de : Promotion de la santé. Outil de pilotage et d'analyse de l'efficacité attendue des interventions en promotion de la santé. Preffi2.0. Guide explicatif, les fondements de Preffi. L. Peters, G. Molleman, L. Hommels, M. Ploeg, C. Hosman, E. Jané-Llopis. 2003, Woerden, Pays-Bas, Institut pour la Promotion de la Santé et pour la Prévention des Maladies

Unité PSPS – AVASAD – rte de Chavannes 37 Ouest – 1014 Lausanne

www.vd.ch/unite-psps – T 41 21 623 36 69 – F 41 21 623 36 10

laurence.margot@avasad.ch

Version du 8 octobre 2014

Evaluation du cours par l'équipe de santé et les professionnels concernés

Le canevas proposé permet de faire une évaluation qualitative du projet de manière à préciser dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, d'identifier les forces et les faiblesses du projet et de préparer la suite. L'outil proposé a été construit dans le cadre de l'évaluation du Réseau Respect dans les écoles genevoises⁹. Vu sa pertinence, nous l'avons repris sous sa forme initiale avec de petites modifications.

Critères généraux d'évaluation

Effacité

Dans quelle mesure a-t-on atteint les objectifs fixés ?

Efficience

Les moyens engagés sont-ils adéquats par rapport aux résultats obtenus ?

Impact

Quels sont les effets du projet, voulus ou non, au-delà du champ de son champ de responsabilité ?

Pertinence

Est-ce que le projet correspond à des besoins ? Est-ce qu'il fait sens pour les acteurs concernés ? Est-ce qu'il vise juste par rapport aux priorités, chances, risques dans la promotion d'un « mieux vivre » à l'école ?

Viabilité

Est-ce que les changements induits peuvent se prolonger et se développer plus largement ?

Transférabilité

Que retirer des innovations du cours complémentaire APS pour favoriser la valorisation d'autres expériences, en d'autres lieux, dans le même domaine de préoccupations ?

Ces deux évaluations ne sont pas contradictoires avec des évaluations quantitatives permettant de mesurer plus précisément l'impact du projet sur la santé des enfants. Toutefois, dans de tels cas, une infrastructure plus conséquente s'impose de manière à ce que l'évaluation se déroule dans de bonnes conditions. A cet effet, des collaborations avec des instituts de recherche peuvent être envisagées. Toutefois, un contact préalable doit être établi avec l'Unité PSPS de manière à travailler de manière coordonnée. Il existe un risque d'effet secondaire non souhaitable qui pourrait découler de certaines mesures en renforçant les préoccupations des enfants et des adolescents (par ex. mesure du poids, test des capacités physiques et sportives) et il est indispensable d'anticiper les réactions et de pouvoir les accompagner.

8. Formation des professionnels de l'école

Les enseignants qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'alimentation équilibrée, peuvent soumettre une demande de formation négociée à la Haute école pédagogique (HEP). Se référer au site ci-dessous pour de plus amples informations.¹⁰

Les infirmières scolaires peuvent également faire une demande de formation selon la procédure habituelle de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), après discussion avec leur responsable.

La collaboration avec des partenaires extérieurs à l'école (p.ex. diététicienne) n'est envisageable que dans le but d'une formation des professionnels de l'école (enseignant, infirmière scolaire) en charge du projet de manière à renforcer leurs connaissances et leurs compétences. L'objectif étant la montée en compétence de ces professionnels internes à l'école et non l'apport de connaissances directement auprès des élèves. Pour ces situations, les demandes se font à l'Unité PSPS au moyen des formulaires habituels "Présentation de projet" et "Demande de subsides". Documents en référence ci-dessous.¹¹

⁹ Tiré de Réseau RESPECT-Grille SEPO. Dominique Froidevaux, mars 2001

¹⁰ Cours CM030: Comment mettre en place un cours complémentaire d'activités physiques pour élèves en difficulté motrice (troubles de la motricité, surpoids, etc.) <http://www.christophenicolas.ch/images/programme-cours-formation-continue-2012-2013.pdf>

¹¹ Formulaire de présentation de projet et de demande de subsides <http://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/projets-psps/>

Conclusion

En espérant que ce document vous permettra une mise en route et un accompagnement du projet dans votre établissement, les membres de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire et du Service de l'éducation physique et du sport dont vous trouvez les coordonnées ci-après sont à disposition pour toute information complémentaire. Nous vous souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir dans votre projet.

Annexe

- Membres du groupe de travail de 2008

Pour tout renseignement

Laurence Margot
Unité PSPS

Coordinatrice du Programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises
laurence.margot@avasad.ch

Raoul Vuffray
SEPS

Adjoint Pédagogique
raoul.vuffray@vd.ch

Alain Melly
HEP

Formateur HEP
alain.melly@hepl.ch

ANNEXE : Membres du groupe de travail de 2008

Nom, Prénom	Organisme	Fonction
Barral, Jérôme	ISSEP	Maître d'enseignement et de recherche
Blanc, Cédric	OES	Coordinateur en éducation physique
Borlat, Claudine	SEPS	Conseillère pédagogique
Duperrex, Olivier	ODES	Médecin responsable pour la santé scolaire du canton de Vaud
Etter, Florian	SEPS	Adjoint pédagogique
Grandjean, Dimitri	Etablissement secondaire de Lausanne / Béthusy	Enseignant EPS, Géographie, Histoire et Médiateur
Lanève, Valérie	Etablissement scolaire de Rolle	Enseignante EPS
Margot, Laurence	ODES/LS	Diététicienne, responsable du label Fourchette Verte
Marguerat, Anne-Lise	AVEPS	Enseignante EPS, représentante AVEPS
Melly, Alain	HEP	Formateur HEP
Ohl, Fabien	ISSEP	Directeur ISSEP
Pingoud, Karin	ODES	Infirmière responsable de région
Schaer, Jean	ODES	Responsable des animateurs de santé
Schlüter, Virginie	ODES	Cheffe de projet, responsable du Groupe de travail
Woringer, Virgile	Service de santé des écoles de Lausanne	Chef du Service de santé des écoles de la commune de Lausanne

Abréviations :

AVEPS: l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire
 HEP : Haute école pédagogique du canton de Vaud
 ISSEP : Institut des sciences du sport et de l'éducation physique
 LS : Liges de la santé

ODES: Office des écoles en santé
 OES : Office de l'enseignement spécialisé
 SEPS : Service de l'éducation physique et du sport